

26ème Open International de CAPPELLE LA GRANDE

13-20 février 2010

REGLEMENT INTERIEUR

Article I : Organisation - Inscription

Le tournoi est organisé par le club « L'Echiquier Cappellois » et se déroule au Palais des Arts de Cappelle-la-Grande.

Le Président du Comité d'Organisation est M. Michel GOUVART.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE.

Sont définitivement inscrits et appariés à la ronde 1 :

- les joueurs inscrits par courrier, s'ils ont réglé leur inscription et effectué leur envoi avant le lundi 8 février 2010,
- les joueurs invités et les joueurs titrés, s'ils se sont présentés à l'organisateur au plus tard le samedi 13 février à 12 h et rendu leur fiche d'inscription,
- les autres joueurs étrangers pré-inscrits par courrier ou e-mail, ayant réglé leur inscription à l'organisateur le samedi 13 février avant 12h.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur.

Article II : Déroulement du tournoi - règles particulières

Le tournoi se déroule en 9 rondes aux dates et horaires suivants :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Ronde 1 : samedi 13/02 à 16h00 | - Ronde 2 : dimanche 14/02 à 14h00 |
| - Ronde 3 : lundi 15/02 à 09h00 | - Ronde 4 : lundi 15/02 à 17h00 |
| - Ronde 5 : mardi 16/02 à 14h00 | - Ronde 6 : mercredi 17/02 à 14h00 |
| - Ronde 7 : jeudi 18/02 à 14h00 | - Ronde 8 : vendredi 19/02 à 14h00 |
| - Ronde 9 : samedi 20/02 à 10h00 | - Remise des prix : samedi 20/02 à 18h00 |

La cadence de jeu est de :

- 1h30 plus 30 secondes par coup pour les 40 premiers coups
- puis 30 minutes plus 30 secondes par coup jusqu'à la fin de la partie.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (version 1^{er} juillet 2009).

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups.

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

La notation est obligatoire pendant toute la partie.

Article III : Appariements

L'appariement est au système suisse accéléré dégressif (S.A.D. sur 7 rondes).

L'arbitre déterminera avant l'appariement de la ronde 1, en fonction des joueurs inscrits, les barrières ELO des 3 groupes. Les joueurs non classés reçoivent un classement estimé qui pourra être réajusté après la ronde 7. L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements P.A.P.I. (conçu par Erick MOURET).

Article IV : Classement - Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la performance.

En cas d'ex-æquo, les prix au classement général supérieurs à 150 euros sont partagés suivant le système Hort. Les autres prix sont partagés intégralement jusqu'à un minimum de 15 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 7 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution. Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article V : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. Emmanuel VARINIAC, arbitre international (FRA).

Il est assisté de M. Miguel RAMOS VIZUETE (ESP), M. Ivan SYROVY (SVK), arbitres internationaux, M. Eric DELMOTTE, Mlle Anémone KULCZAK, M. Marc VANDERVORST, arbitres FIDE, M. Michel BARBAUT, M. Richard VAN MAELE, Mme Friederike WOHLERS-ARMAS, arbitres fédéraux.

Article VI : Comportement des joueurs

La salle d'analyse est située à côté du restaurant. Les analyses ne sont pas autorisées dans la salle du tournoi, ainsi que les discussions entre joueurs.

Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

En cas de forfait pour cas de force majeure imprévisible, il est possible de le justifier par téléphone 4 heures au plus après le début de la ronde (☎ : 03 28 24 39 15) afin d'éviter l'exclusion du tournoi.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la Commission de Discipline de la F.F.E.

Article VII : Litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé de trois joueurs titulaires, plus trois suppléants, désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

L'organisateur
Michel GOUVART

L'arbitre principal
Emmanuel VARINIAC